

Auteur, titre et références du texte :

GADBIN (René), « Quelques notes sur l'histoire de l'imprimerie à Château-Gontier, XVIII^e et XIX^e siècles », extrait du *Bibliophile du Maine*, juillet 1896, p. 27 p.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 27-28 novembre 1999.

Référence : FR-AD53-BN-0022

Texte relu par :

Joël Surcouf
d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : Mf 40).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

René GADBIN

QUELQUES NOTES
sur
L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE
à Château-Gontier
XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

I

Les véritables inventeurs de l'art typographique à l'aide de caractères mobiles, sont, croit-on actuellement, les trois allemands : Gutenberg, Fust et Schœffer ; leurs deux premiers ouvrages connus, imprimés à Mayence, furent : « *Les Lettres d'Indulgence du Pape Nicolas V*, » et « *La Sainte Bible*, » ce dernier volume comprenant 640 feuillets ; ces deux livres portent les dates de 1453 et 1455.

Après s'être fait connaître en Allemagne et en Italie, cette étonnante découverte ne tarda pas à se propager en France ; la première imprimerie fut établie à la Sorbonne, à Paris, par trois allemands, qu'on y fit venir pour pratiquer et enseigner cet art ; le premier ouvrage sorti de leurs presses rudimentaires — rien des Marinoni actuelles, — porte la date de 1470. Louis XII, François Ier, la plupart de nos rois d'ailleurs, protégèrent la typographie ; mais, jusqu'en 1789, aucun livre ne put être imprimé sans l'autorisation ou « *Permis d'imprimer*, » délivrée par les officiers royaux ; la liberté de la presse n'était pas encore créée.

L'Imprimerie apparut successivement à Lyon en 1472 ; à Angers en 1477 ; à Caen en 1480 ; à Rennes en 1484 ; à Rouen en 1487 ; à Orléans en 1490 ; à Nantes et à Tours en 1493 ; au Mans en 1529 ; à La Flèche en 1575 ; à Laval en 1651 ; et enfin à Château-Gontier en 1714 seulement.

Avant la Révolution, les imprimeurs et les... coiffeurs portaient *l'épée au côté* et étaient exemptés de certains impôts frappant les manants, taillables et corvéables à merci. De nos jours, l'épée est restée la prérogative des seuls officiers et gens de guerre.

Dans une remarquable brochure éditée en 1892, M. l'abbé Alphonse Angot, qui n'en est plus à compter ses nombreux travaux historiques, lesquels font autorité dans la région, nous a donné, avec reproduction de *fac-similé* d'ouvrages anciens, une substantielle étude sur *l'Histoire de l'imprimerie à Laval jusqu'en 1789* ; à Château-Gontier, l'imprimerie n'eut jamais l'importance dont elle jouissait à Laval ; mais enfin, si humble qu'ait été son rôle dans cette petite ville, nous croyons qu'il est bon de le signaler, et d'apporter ainsi notre écot à l'histoire de la typographie dans nos contrées.

II

Cauvin écrivant *l'Histoire du Maine* il y a quelque soixante-dix ans, et traitant la question de l'établissement de l'imprimerie dans les diverses villes de cette province, écrivait les lignes suivantes à l'article de Château-Gontier :

« Nous ne possédons aucuns renseignements sur l'époque à laquelle s'établit l'imprimerie dans cette ville, ni sur les personnes qui contribuèrent à son établissement, qui semble postérieur à l'année 1704¹. »

Plus heureux que Cauvin, il nous a été donné de trouver dans les archives anciennes de la mairie de Château-Gontier, les renseignements qu'il ignorait, lesquels lui auraient donné le mot de l'énigme qu'il n'avait pu résoudre. Quelques explications préliminaires sont utiles avant d'aborder le fond de la question :

En 1708, le collège ecclésiastique de Château-Gontier, fondé par les anciens seigneurs et établi depuis plusieurs siècles proche l'église Saint-Jean-Baptiste, dans les dépendances de la Collégiale de Saint-Just, supprimée en 1790, le collège, disons- nous, était si prospère, que les locaux, depuis longtemps reconnus insuffisants, furent abandonnés. On transféra le siège de l'école renommée au faubourg d'Azé dans l'antique prieuré de N.-D. du Géneteil dépendant de l'abbaye de Toussaint d'Angers, où nous le voyons encore aujourd'hui, mais passé depuis 1881 sous la direction de l'Université.

Avec une population scolaire de plus de trois cents élèves que comptait alors l'établissement, on comprend sans peine la quantité de livres classiques qu'il fallait tirer chaque année des imprimeries d'Angers, pour la fourniture du collège de Château-Gontier. M. Gilles Marais², en fonctions comme Principal de cette Maison d'éducation (1710-1733), résolut alors d'assurer la fourniture régulière, économique et facile chaque jour, des ouvrages scolaires. Voulant en même temps faire une bonne œuvre, il chercha dans les villes environnantes un jeune ouvrier chrétien, probe, actif, entreprenant, mais que sa pénurie d'argent empêchait de s'établir maître. Son but était de lui fournir les moyens de venir s'installer à Château-Gontier, avec le titre d'*Imprimeur du collège* ; la clientèle était assurée d'avance.

Les nombreuses relations du digne Principal lui firent découvrir à Nantes l'ouvrier rêvé. Dans les débuts de l'année 1713, M. Marais partait pour Nantes ; il se renseigna sur place des mœurs, de la conduite et de la capacité du jeune homme. Les résultats de son enquête furent bons ; on le sollicitait vivement même de favoriser l'établissement de l'ouvrier en question, qui se nommait Joseph Gentil. Ce dernier lui fut présenté et bientôt les bases d'un traité étaient arrêtées entre l'Imprimeur et le Principal.

¹ *Les Corporations ouvrières dans le Maine avant 1790*, par A. Cauvin, page 320.

² L'administration municipale, en 1760, donna le nom de Gilles Marais à la nouvelle rue qui conduisait de la rue des Juifs à l'église Saint-Jean-Baptiste. Elle le conserve encore de nos jours.

Restait à obtenir l'autorisation officielle d'ouvrir une imprimerie à Château-Gontier, qui, jusqu'alors, n'avait possédé que des libraires. De retour à Château-Gontier, M. Marais se rendit chez M. Gouesse du Bignon, lieutenant général, — fonctions équivalant alors à celles de maire actuellement, — et fit valoir auprès de ce magistrat l'avantage, tant pour sa maison d'éducation que pour les pouvoirs publics, d'avoir sous la main, dans la ville même, un imprimeur pouvant exécuter sur place les travaux typographiques de toutes sortes, qu'on était alors obligé de commander à Angers, comme nous l'avons dit ; d'où perte de temps et augmentation des prix de revient.

Le lieutenant général approuva vivement ce projet, promit d'y apporter toute son influence et de s'entremettre activement auprès des échevins et conseillers du corps de ville, pour amener la réussite de cette innovation. Avisé par M. Marais de ces bonnes dispositions, le sieur Gentil adressait à la municipalité de Château-Gontier, dans les derniers jours de mars 1713, une requête à fin d'être autorisé à établir une imprimerie dans cette ville.

Dans une réunion du Conseil de ville, qui eut lieu à ce sujet le 4 avril suivant, le Procureur-syndic des habitants exposait que :

« Le sieur Joseph Gentil, imprimeur, demeurant en la ville de Nantes, a proposé de s'établir en cette ville pour y exercer sa profession et y débiter les livres nécessaires, tant au publicq qu'aux écolliers du collège de cette ville, à quoy il est expressément porté par M. Marais, principal du collège.

Et ledit sieur Gentil veult bien s'y rendre, moyennant qu'il soyt exempt de toutes impositions, ou en tous cas, que celles auxquelles il pourroit être taxé n'excèderont point en taille, impost du sel, ustancille et capitation chascun an la somme de vingt sols. »

En conséquence, le procureur-syndic demandait à l'assemblée de statuer sur la demande du sieur Gentil. Le lieutenant général avait tenu parole ; ses efforts pour faire adopter le projet du Principal avaient porté leurs fruits, et tous étaient partisans de l'établissement projeté, ainsi que le constate la fin de la délibération dont nous venons de parler :

« Sur laquelle proposition, Nous, maire, échevins, ou autres officiers de l'hostel de ville, estant assemblez, avons arresté que si ledict sieur Joseph Gentil s'establit en cette ville, et qu'il y exerce sa profession d'imprimeur, et face le commerce des livres, nécessaires tant au publicq qu'aux escolliers dudict collège, il ne sera taxé chascun an qu'à cinq sols de taille et un quart de sel, et exempt du logement des gens de guerre.

Et ce arresté en l'Hostel de Ville de Chasteaugontier, lesdits jour et an que dessus. »

Le registre est signé : « Gouesse du Bignon, maire ; — Jouselin, lieutenant ; — J. Moreul, eschevin ; — M. Hardy, eschevin ; — Allaire, eschevin ; — Du Levaray-Maumousseau, conseiller ; — Chevraye, eschevin ; — De Rallay-Bodin, receveur ; — Guilloteau, procureur du roy (*Délibérations du Corps de ville, conservées aux archives anciennes de la mairie de Château-Gontier*). »

Fort de cette autorisation officielle, M. Marais en avisa immédiatement son protégé, l'invitant à venir s'installer au plus vite. Joseph Gentil, qui n'attendait que l'approbation de sa demande pour partir, s'empressa de quitter Nantes, et fit diligence pour établir ses presses et être en mesure de répondre aux commandes qui lui étaient promises.

Une indication intéressante en l'espèce nous est fournie par la compulsion des archives hospitalières, conservées à l'hôpital Saint-Julien, de Château-Gontier. Dans un dénombrement censif des domaines de l'hôpital, on trouve porté qu'à « la Noël 1713, le sieur Joseph Gentil, imprimeur à Château-Gontier, demeurait alors dans la maison de

la dame Brossellerie, dépendante de l'hôpital de Saint-Julien, au faubourg d'Azé, occupée d'ailleurs par plusieurs autres locataires. »

Ce document nous apprend encore que le loyer annuel du sieur Gentil était alors de *quatre livres deux sols* ! Ses successeurs actuels ne s'en tirent pas à aussi bon compte ; les loyers de quatre livres deux sols sont aujourd'hui inconnus partout, même à Château-Gontier.

Notre premier imprimeur ne pouvait guère débiter plus modestement ; il, était loin d'être bourgeois et ne possédait pas encore pignon sur rue ; le sieur Gentil n'imprima jamais que de bons livres, et ce commerce ne l'enrichit pas, car on ne le trouve point porté au rang des notables de la cité.

III

Le premier livre que nous connaissons comme étant sorti des presses de Joseph Gentil, porte la date de l'année 1714 ; il était installé depuis quelques mois seulement, comme on le voit. Ce premier volume est un ouvrage de médecine dû à la plume d'un docteur d'Angers, précurseur de M. Pasteur dans ses études sur la rage et les moyens de guérir cette terrible maladie. Voici le titre de ce volume, qui parut sous le modeste format in-12 :

Entretiens sur la rage et ses remèdes / ou par occasion on propose / un nouveau système de la sanguinification / et de quelques autres matières très importantes à l'art de guérir / Par Hunault, Docteur-Régent / de la Faculté de médecine d'Angers. / 1714. / Château-Gontier. / Joseph Gentil, imprimeur de la ville et du collègue.

Comme on le voit par cette fin de titre, l'imprimeur du collège était déjà devenu le fournisseur officiel de la municipalité de Château-Gontier et autorisé à se targuer de ce titre, qu'il n'avait garde d'omettre, d'ailleurs.

En 1714 également, M. Gilles Marais, principal du collège, alors en procès avec les habitants du faubourg d'Azé, confiait à Joseph Gentil l'impression d'un factum judiciaire, destiné à éclairer la religion des juges du présidial de Château-Gontier, saisis de la cause. Ce mémoire est intitulé :

Deffenses / que fournit M. Gilles Marais, / Prêtre-Prieur et principal / du collège de Château-Gontier / auquel est uni le prieuré / de N.-D. du Geneteil / contre les fins de la requeste / répondue le 15 de ce mois de février 1714 / et présentée sous le nom des habitants / du faubourg d'Azé, vers Château-Gontier / par Jean Machefer se disant leur Procureur / A Château-Gontier / chez / Joseph Gentil, / Imprimeur de la ville et du collègue. / MDCCXIV.

L'année suivante³, en plus des nombreux classiques imprimés au fur et à mesure des besoins du collège, un nouveau volume in-12 est encore édité par Joseph Gentil. Cet ouvrage, orné d'un frontispice remarquable, représentant l'hostie miraculeuse des Ulmes, est fort intéressant, puisqu'il relate un fait miraculeux arrivé en Anjou ; l'auteur n'était autre que le célèbre curé de Sainte-Croix d'Angers, Joseph Grandet, lequel donnait à son nouvel ouvrage le titre suivant :

³ En 1715 (permission du 25 mai) : *"Statuts / de la / Confrairie / de / Notre-Dame / des Agonisans / érigée en l'église paroissiale de la Jume/llière. A Château-Gontier / chez Joseph Gentil, imprimeur / de la ville et du collègue, 1715."* (Note manuscrite d'Henry Chanteux, archiviste de la Mayenne, portée sur l'exemplaire imprimé des Archives départementales)

Dissertation Apologétique / sur l'apparition miraculeuse de Jésus-Christ, / arrivée au Saint-Sacrement / en la paroisse des Ulmes de Saint-Florent / près Saumur, en 1668.

Voici le texte du permis d'imprimer qui fut délivré pour cet ouvrage au typographe castrogontérien, par M. le Procureur du Roy :

PERMISSION

« Nous, Claude Jacques Foussier, seigneur du Plessis, conseiller du roy, et son procureur en la sénéchaussée, siège présidial et maréchaussée, et lieutenant de police de Chasteaugontier, permettons à Joseph Gentil, imprimeur et marchand, libraire de cette ville, d'imprimer un Livre intitulé : *Dissertation apologétique sur l'Apparition miraculeuse de Notre Seigneur Jésus-Christ, arrivée au Saint-Sacrement, dans la paroisse des Ulmes, de Saint-Florent, près de Saumur, le 2 juin de l'année 1668.*

Fait à Château-Gontier, le 5 juin 1715. »

Signé : C.J. FOUSSIER, procureur du roy.

En 1716, l'imprimeur de Château-Gontier publiait :

Le Guide du Salut / ou / L'Exercice du Chrétien / Pour une Mission / Et les principales actions de la vie.

Volume in-18 de 174 pages. Le permis d'imprimer porte la date du 13 mai 1716. A ce moment se donnait, dans toutes les églises de la ville, une grande mission par les PP. de la Mission d'Angers ; nul doute que leur supérieur ne fût l'auteur du volume en question qui dut se vendre à nombreux exemplaires⁴.

L'année suivante, Joseph Gentil éditait un ouvrage en vers latins intitulé :

Officia Scholastici christiani et Urbani / Auctore Nicolao Mercier / Collegii Navarrici Proprimai et Professore.

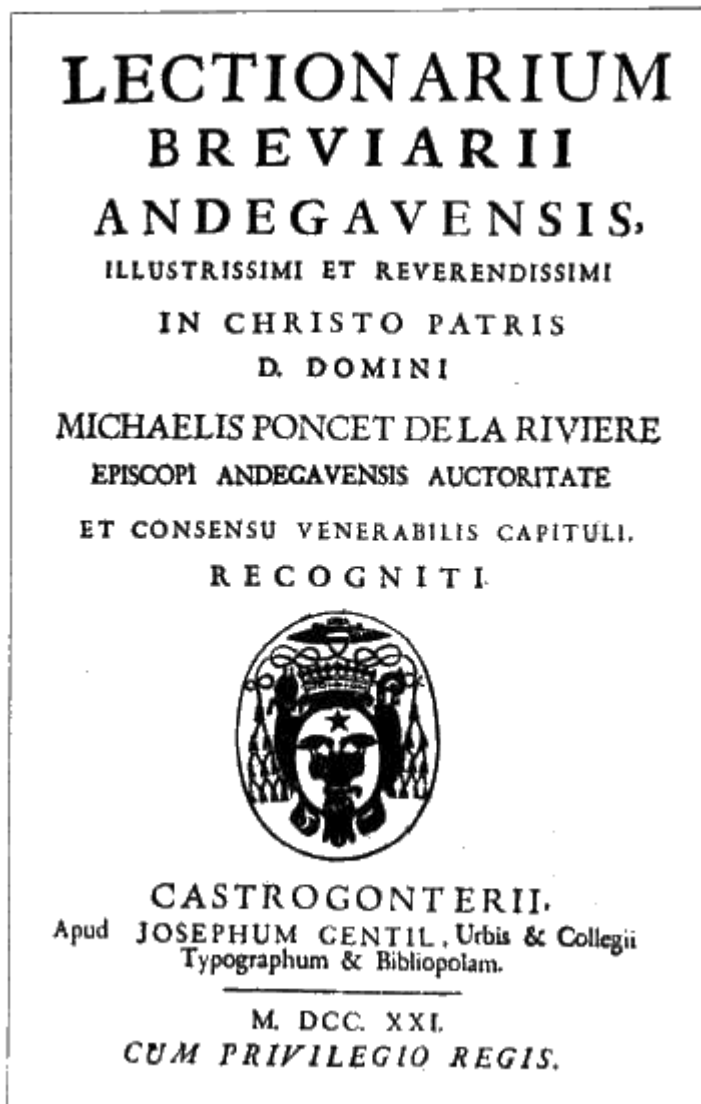
Nous traduisons pour les profanes :

Des devoirs de l'Etudiant Chrétien et bien élevé / Par Nicolas Mercier / Sous-Supérieur et Professeur du Collège de Navarre.

Ce petit volume in-12 compte quatre-vingts pages

Nous devons aux gracieuses communications de M. l'abbé Angot, la connaissance d'un autre ouvrage, qui paraîtrait avoir été commandé à l'imprimeur de Château-Gontier par Mgr l'Evêque d'Angers lui-même, ou tout au moins par son secrétaire, en 1721. Nous donnons d'autre part la reproduction phototypographique du titre (page 19).

⁴ Un autre libraire existait encore à Château-Gontier à cette époque, car, à la date du 28 juin 1737, on trouve aux registres paroissiaux de Saint-Remy, cette mention caractéristique : « Le 28 juin 1737, fut inhumé, au cimetière de la paroisse Saint-Remy, un enfant de M^e Mathieu Lemoine dit du Vivier, *Marchand de cantiques, croix, agnus et autres ustensiles* (sic) pour les missions des RR.PP. Capucins de cette ville. »



DIMENSIONS DE L'ORIGINAL : 18 SUR 25'

Voici la traduction littérale de ce titre :

Recueil des Leçons, du bréviaire d'Angers, du Révérendissime et Illustrissime Père en Jésus-Christ Dom Michel Poncet de la Rivière, Evêque d'Angers ; par l'autorité et l'approbation du vénérable chapitre reconnu. Château-Gontier, chez Joseph Gentil, imprimeur et libraire de la ville et du collège, 1721. Avec privilège du Roy.

Ce *Lectionnaire* est très probablement le volume le plus important qui soit sorti des presses de Joseph Gentil. Il est de format grand in-folio. Le titre, imprimé rouge et noir, est orné des armes de Monseigneur de la Rivière ; le corps de l'ouvrage, en beaux caractères elzéviens, avec têtes de chapitres, lettrines, et culs-de-lampe, compte 594 pages pour le *propre du temps* et 328 autres pages pour le *propre des Saints*⁵. La production d'un livre de ce format et de cette importance prouve que l'imprimerie de Joseph Gentil possédait alors un outillage considérable.

⁵ L'exemplaire que nous avons eu sous les yeux, — le seul que nous connaissons, — fait partie de la riche bibliothèque liturgique de M. l'abbé Sauvé, chanoine de la cathédrale de Laval.

Nous ne connaissons aucun nouvel ouvrage sorti des presses de Joseph Gentil jusqu'en 1731, où il publia pour M. Jean de Vaugirault, alors évêque d'Angers, un *Cérémonial de l'Eglise d'Angers divisé en quatre parties* ; volume in-12, de 440 pages, qui est devenu rarissime. Le privilège du roy est daté de Versailles, 15 février 1731.

Deux ans plus tard, il imprimait :

La Coutume du duché d'Anjou / Réduite en XII Parties par nouvel ordre / Par / M. Balthazar Durson / Conseiller et avocat en l'Election de Saumur. / Vue et corrigée / par N.C. de M.P. au P. de C. / 1733 / A Château-Gontier / chez Joseph Gentil, / Imprimeur de la ville et du Collège. (Volume in-12).

Un grand placard historié — comme le XVIII^e siècle aimait à les éditer — portant le sommaire d'une thèse latine soutenue au collège de Château-Gontier, par M. Louis Daniel Le Masson du Haras, le 17 mars 1734, sortait de l'imprimerie de Gentil.

La même année 1734, il imprimait pour le missel d'Angers une feuille in-folio, contenant des prières spéciales au diocèse pour la fête du Sacré-Cœur : « *In solemnitate sacratissimi Cordis Jesu* ».

Le 12 avril 1735 nous trouvons encore :

« Permis à Joseph Gentil d'imprimer un manuscrit qui porte pour titre : *Confrairie érigée en l'honneur de la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans l'Eglise Collégiale de Saint-Just de Châteaugontier*⁶.

Donné à Chasteaugontier, par nous Pierre François Dublineau, seigneur du Chastellier, conseiller du roy, assesseur civil, lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée d'Anjou, siège présidial de Chasteaugontier, et premier conseiller nommé pour l'exercice de la police, ce 12 avril 1735.

Signé : DUBLINEAU. »

En 1739, les administrateurs de l'hospice Saint-Joseph de Château-Gontier, en contestation contre « le bureau des charitez de la mesme ville, » procédaient en justice pour revendiquer des droits qu'ils prétendaient méconnus ou violés par leur adversaire. Ils confiaient au sieur Gentil l'impression d'un :

Mémoire signifié / pour l'hôpital général de Saint-Joseph / de Châteaugontier / contre les charitez de la même ville. / (4 pages in-8^o) / 1739 / Château-Gontier / de l'imprimerie de Joseph Gentil / imprimeur et marchand libraire.

Cette publication fut la dernière sortie des presses castrogontériennes ; nous allons en donner le motif plus loin. Nous devons constater que dans cette brochure, Joseph Gentil prenait la précaution d'indiquer au public qu'en plus de son métier d'imprimeur il était aussi marchand libraire.

⁶ Une curieuse brochure in-18, imprimée à Angers en 1660, chez Pierre Avril, imprimeur du Roy et de Mgr d'Angers, et ayant pour titre : *Statuts généraux de la Confrairie de N.-D. des agonisants, établie par Mgr Messire Henri Arnauld, Evêque d'Angers, en diverses églises de son Diocèse, se termine par le Recueil des Indulgences concédées par N.S.P. le Pape Alexandre VII (en 1659) aux Confrères de la Confrairie de N.-D. des agonisants, érigée en l'église paroissiale de Saint-Remy de Chasteaugontier.*

Ces indications d'anciennes Confréries, autrefois existantes dans cette ville, peuvent rendre service aux chercheurs qui voudraient en retracer l'historique. Nous citerons pour mémoire encore, l'antique *Confrérie de Sainte Barbe*, dont le siège était — et est encore de nos jours — en l'église de Saint-Jean-Baptiste, et la *Confrérie des Prêtres*, florissante jusqu'à la Révolution dans la chapelle du Généteil, au faubourg d'Azé.

IV

Notre typographe avait agi sagement en conservant plus d'une corde à son arc, car depuis plusieurs années il était fort question de réduire le nombre des imprimeries du royaume. Déjà en 1729, un arrêt de la Cour du Parlement de Paris faisait défense à toutes personnes de faire imprimer aucun arrest, et à tous imprimeurs autres que ceux établis dans les villes sièges de parlements, d'en imprimer sans permission expresse. C'était une première menace ; elle resta suspendue pendant dix ans, mais alors l'exécution fut décidée aux termes d'une ordonnance royale en date du 31 mars 1739. Les réductions furent considérables partout ; sur deux imprimeries, Laval en perdit une, et celle de Château-Gontier fut supprimée. Que serait devenu Joseph Gentil, s'il n'eût pas eu sa librairie pour le faire vivre, lui et les siens ?

Notre ex-imprimeur ne quitta pas Château-Gontier, immédiatement du moins, car dans les rôles d'impositions anciennes conservées aux archives de la Mayenne (Série B 2642), Joseph Gentil est indiqué comme demeurant toujours au faubourg d'Azé ; en 1742⁷, il était encore qualifié par les collecteurs des tailles « d'imprimeur-libraire à Châteaugontier. » Il serait curieux de savoir ce que devinrent ses presses et son matériel de typographie ; nous avouons humblement n'avoir rien pu trouver de précis sur ce sujet⁸.

Par suite de la disparition de l'imprimerie à Château-Gontier, les commandes scolaires et administratives furent alors adressées à Angers, ainsi que le témoignent les ouvrages suivants, propres au collège de notre Ville :

Les délices de la langue latine / prises pour la plupart des œuvres de Cicéron / à l'usage du collège de Château-Gontier / Nouvelle édition revue et augmentée / 1751 / Angers (In-12 de 108 pages).

Puis encore :

Principes de la langue latine / à l'usage du collège de Château-Gontier / Nouvelle édition. / 1784 / Angers, chez Charles-Pierre Mame / imprimeur de l'Université et du Collège (In-12 de LX-128 pages).

Au commencement du XIX^e siècle (imprimés de 1809) François Boutevilain-Grandpré, demeurant rue Renaise, à Laval, avait hérité des commandes administratives de notre ville, et en conséquence s'intitulait : « imprimeur de la mairie de Château-Gontier. »

⁷ Les Archives de la Mayenne conservent (Série B 2642) un contrat de 1742, par lequel les époux Joseph Gentil, *imprimeurs-libraires* au faubourg d'Azé, à Château-Gontier, font donation de leurs biens à Joseph Michel Gentil (un neveu ?), curé de Saint-Benoît du Tertre, à Orléans.

⁸ La Librairie était également en décadence à Château-Gontier dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, si on s'en rapporte aux notes officielles de l'Intendant de la Généralité de Tours, qui, à trois dates différentes, en parle dans ses rapports annuels au roi :

En 1758 : — « Depuis vingt ans, il n'y a point de libraires à Château-Gontier. »

En 1759 : — « Il n'y a ni imprimeur ni libraire a Château-Gontier. »

En 1764 : — « Il y a un libraire à Château-Gontier, qui mérite à peine ce nom, pour le petit nombre de livres qu'il fait venir de Paris à mesure qu'on les lui demande. — Il vit surtout de son travail de *relieur*. »

En 1772 : — « Charles Cherier, libraire, n'a aucun titre, a fort peu de livres, ne vit que de la *reliure* des registres. Il est très pauvre, avec deux enfans, jouit d'une bonne réputation » (Archives d'Indre-et-Loire, Série C 346-347). — (*Notes de M. l'abbé A. Angot*).

L'intendant concluait, en 1779, à la suppression du fonds de librairie, au décès du sieur Cherier.

Enfin, le « *Programme des Exercices du collège de Château-Gontier pour l'année 1812,* » ainsi que la première édition du « *Règlement des Hospices de Château-Gontier, en 1825,* » sortaient de l'imprimerie des frères Mame, à Angers.

V

Pendant près d'un siècle, exactement quatre-vingt-treize ans — (1739-1832), — Château-Gontier ne revit plus la typographie dans ses murs. En 1832, arrivait dans cette ville un modeste ouvrier, inconnu, sans appui, ayant pour tout bagage et pour toute recommandation son « Brevet d'imprimeur, » dû au souvenir bienveillant d'un camarade d'enfance, que le hasard des révolutions avait fait puissant, ce qui, chose rare, ne l'avait pas rendu oublieux⁹.

M. Louis-Xiste Delaplace arrivait avec tout le feu de la jeunesse. Très intelligent et courageux, il ne s'effraya nullement de la création d'une imprimerie. Moins d'un an plus tard, tout était en marche, et le dimanche 23 juin 1833, le public de Château-Gontier se réveillait stupéfait : on distribuait en ville le premier numéro d'un journal hebdomadaire, sous le titre de « *Journal de Château-Gontier.* »

Cette feuille, jusqu'en 1870, ne fut qu'un journal littéraire, ne recevant que des annonces commerciales et judiciaires. Ce n'est donc que depuis vingt-cinq ans à peine qu'elle est devenue un organe politique, dont la nuance républicaine a toujours été s'accroissant de plus en plus, suivant le tempérament de ses divers propriétaires. Le journal devint alors bi-hebdomadaire.

A la date du dimanche 30 juillet 1893, le « *Journal de Château-Gontier,* » reniant son vieux nom, prenait le titre plus énergique de : « *Réveil de la Mayenne,* » sous lequel il paraît depuis lors, toujours deux fois la semaine.

Un journal à Château-Gontier était, en 1833, une chose si surprenante, si inattendue, que la feuille locale fut accueillie avec enthousiasme ; la plupart des notabilités littéraires de la ville apportèrent leur collaboration au journal, qui, pendant une période de vingt ans, au moins, publia de nombreux articles, fort intéressants pour la plupart, et où l'esprit gaulois pétillait à chaque page. Cette collection, aujourd'hui introuvable, n'existe complète nulle part, même pas chez son imprimeur actuel, croyons-nous ; la bibliothèque du Musée n'en possède elle-même que des années éparses et qui ne se suivent pas.

A la Révolution de 1848, à l'occasion, des élections législatives, parut, pendant un peu plus de deux mois, à Château-Gontier, un journal radical, rédigé par l'avoué Trouessart et autres exaltés de même calibre. Le premier numéro de ce journal intitulé « *La Voix du Peuple* » porte la date du jeudi 16 mars 1848 ; le *Journal de Château-Gontier* paraissait le dimanche et la *Voix du Peuple* le jeudi. Son dernier numéro connu porte le chiffre 12, avec la date du jeudi 25 mai 1848. Cette feuille rendait compte des séances du club de Château-Gontier et exaltait naturellement les mérites des candidats républicains à la députation.

L'imprimerie Delaplace fut installée à ses débuts à Château-Gontier, dans la rue de la Harelle ; quelques années plus tard, par suite d'agrandissements nécessaires, elle fut

⁹ Des notes biographiques sur M. Martinet, notaire, ancien maire et ancien député de Château-Gontier (1830-1848), insinuent que ce fut lui qui fit venir M. Delaplace dans notre ville, ajoutant qu'il lui avança les fonds nécessaires pour monter son imprimerie. En 1853 ou 1854, M. Jean-Baptiste Bézier succédait comme imprimeur à M. Delaplace.

transférée rue Dorée, aujourd'hui rue de la Poste ; c'est actuellement l'imprimerie Veau-Besnardeau¹⁰.

En janvier 1878, une seconde imprimerie se fondait à Château-Gontier, rue Sainte-Anne, sous les auspices d'une société anonyme, qui en confiait la direction à M. Henri Leclerc. A la date du dimanche 18 janvier 1878, paraissait le premier numéro d'un journal conservateur « *La Gazette de Château-Gontier*, » créée pour contrebalancer l'influence du *Journal de Château-Gontier*, de nuance républicaine accentuée.

La Gazette, en moins de vingt années, a pris une extension extraordinaire ; elle est devenue, avec ses 20.000 numéros hebdomadaires, le journal le plus répandu de tout l'ouest de la France ; depuis dix ans environ, cette imprimerie Leclerc a quitté la rue Sainte-Anne et est confortablement installée rue des Juifs, n° 23.

Enfin, au cours de l'année 1893, une *troisième imprimerie*, dite « Imprimerie nouvelle », s'est élevée à Château-Gontier, sous la direction de M. Chevalier-Aurillard, d'abord sur la place de l'Hôtel-de-Ville, puis ensuite rue des Juifs, n° 14, où elle existe encore actuellement.

Ce typographe fit paraître à la date du mercredi 27 septembre 1893, le premier numéro d'un journal d'annonces commerciales, paraissant plus tard tous les dimanches sous le titre de « *Tribune-Affiche* », au prix de cinq centimes le numéro ; la publication de cette feuille a cessé dans les derniers jours de 1895. Le tirage annoncé au début à 3000 numéros, était indiqué à la fin comme étant de 6000 exemplaires chaque semaine.

Château-Gontier se trouve donc posséder depuis quelques années trois imprimeries différentes ; jamais il n'avait été consommé autant d'encre grasse (système Lorilleux) dans notre ville.

Faut-il s'en applaudir ?

¹⁰ Au cours de 1877, M. Stéphane de Montozon, ancien sous-préfet et amateur bibliophile distingué, installait dans les dépendances de son hôtel sis à Château-Gontier, rue du Cheval-Blanc, aujourd'hui rue du Théâtre, des presses typographiques, sur lesquelles il a tiré divers ouvrages de mérite et dont il était l'auteur, ouvrages non mis dans le commerce et par cela même d'une insigne rareté ; ce détail était à noter dans l'histoire de l'Imprimerie à Château-Gontier. Lors de l'inauguration de son nouvel hôtel, rue du Théâtre, M. de Montozon édita et fit distribuer à ses nombreux invités un journal imprimé sur ses presses et intitulé « *L'Entr'acte* », avec cet exorde : « ce journal paraissant le soir, ne peut être lu que par des gens éclairés. » Cette feuille humoristique porte la date du mercredi 12 février 1879 et n'eut qu'un seul numéro. Un esprit plein de sel gaulois pétilla tout au long des quatre pages du journal, lequel fut distribué aux spectateurs pendant les entr'actes d'une soirée théâtrale qui termina la pendaison de la crémaillère à l'hôtel de Montozon.